

Automne de droits. Ils portent 1^o les marchandises, 2^o
1681. le canot. Deux hommes suffisent pour naviguer dans un canot. Il peut porter environ douze cents pesant. En descendant on saute les saults, lorsqu'ils ne sont pas fort rudes; mais en montant il faut toujours faire portage. Les marchandises dont on fait trafic avec les Sauvages sont tabac, rassade, couteaux, haches, chaudières, alesnes, chemises, poudre, plomb et fusils.

Du fort de Frontenac, M. de La Salle se rendit par des rivières dans le lac des Hurons, sans passer par le lac Érié. Il cacha la poudre et le plomb qu'il avoit, parce que les Iroquois ne veulent pas qu'on en porte aux Illinois, leurs ennemys.

Du lac Frontenac, ils se rendirent dans une rivière, puis y firent portage pour se rendre dans une autre petite rivière nommée Taronto. Elle a six portages et elle tombe dans le lac des Hurons.

Dans le lac des Hurons il y a plusieurs isles, entre autres une, longue de trente lieues. Il y a un village d'Outaouais. Il y a du bled d'Inde, de mesme que par tous ces pays.—De ce village à Missilimakinak, quatre vingts lieues. Du lac des Hurons, ils descendirent dans le lac des Illinois. De ce lac, en faisant un portage de deux lieues ou